

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de Coaticook tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 11 décembre 2017** à compter de **19 h**.

À laquelle sont présents :

Monsieur Simon Madore, maire
Monsieur Vincent Brochu, conseiller
Madame Sylviane Ferland, conseillère
Madame Guylaine Blouin, conseillère
Monsieur Denis Hébert, conseiller
Monsieur Gaétan Labelle, conseiller
Monsieur Guy Jubinville, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Simon Madore.

Sont également présents :

Monsieur François Fréchette, directeur général
Monsieur Benoit Marquis, trésorier
Madame Geneviève Dupras, greffière

ORDRE DU JOUR

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 2. FINANCES**
 - 2.1 Présentation du budget de la Ville de Coaticook pour l'année 2018
 - 2.2 Adoption du budget de la Ville de Coaticook pour l'année 2018
 - 2.3 Présentation du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Coaticook pour les années 2018, 2019 et 2020
 - 2.4 Adoption du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Coaticook pour les années 2018, 2019 et 2020
- 3. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 4. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

17-12-34329

- 1. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

RÉSOLUTION 17-12-34329

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont tous reçu, à même leur convocation, un projet d'ordre du jour de la présente séance du conseil municipal;

CONSIDÉRANT que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour et ne désirent pas y faire de modification;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que préparé par la greffière, madame Geneviève Dupras.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2. FINANCES

2.1 PRÉSENTATION DU BUDGET DE LA VILLE DE COATICOOK POUR L'ANNÉE 2018

Présentation du budget de la Ville de Coaticook pour l'année 2018.

17-12-34330

2.2 ADOPTION DU BUDGET DE LA VILLE DE COATICOOK POUR L'ANNÉE 2018

RÉSOLUTION 17-12-34330

CONSIDÉRANT que conformément à l'article 474.2 de la *Loi sur les cités et villes (L.C.V.)*, un avis public fut publié avant l'adoption du budget 2018 et du programme triennal d'immobilisations pour les années 2018, 2019 et 2020;

CONSIDÉRANT qu'en ce qui concerne la taxation prévue pour le budget 2018, les grandes lignes sont les suivantes :

- selon les projections effectuées à partir des résultats connus au 11 décembre 2017, l'exercice financier 2017 devrait se solder par un surplus d'un peu plus de 300 000 \$ des revenus et des dépenses
- la taxe foncière sera perçue en fonction de taux variés à savoir, 1,563 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les immeubles non résidentiels, 1,614 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les immeubles non résidentiels industriels et 0,83 \$ du 100 \$ d'évaluation pour les autres immeubles;
- les taxes de services sont ajustées selon les coûts réels estimés pour 2018;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Vincent Brochu

RÉSOLU d'adopter le budget de la Ville de Coaticook pour l'année 2018 comportant des revenus et des dépenses équilibrés de 22 523 089 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2.3 PRÉSENTATION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

Présentation du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Coaticook pour les années 2018, 2019 et 2020.

17-12-34331

2.4 ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS DE LA VILLE DE COATICOOK POUR LES ANNÉES 2018, 2019 ET 2020

RÉSOLUTION 17-12-34331

LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS
Procès-verbal du conseil de la Ville de Coaticook

CONSIDÉRANT que l'article 473.1 de la *Loi sur les cités et villes (L.C.V.)* prévoit que le conseil doit adopter le programme des immobilisations de la municipalité pour les trois années financières subséquentes;

CONSIDÉRANT que le trésorier, monsieur Benoit Marquis, a fait la présentation du programme triennal d'immobilisations de la Ville de Coaticook;

CONSIDÉRANT que les grandes lignes du programme triennal d'immobilisations comportent des dépenses de 11 227 532 \$ en 2018, de 15 665 817 \$ en 2019 et de 6 485 864 \$ en 2020;

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Gaétan Labelle
APPUYÉ PAR le conseiller Denis Hébert

RÉSOLU d'adopter le programme triennal d'immobilisations de la Ville de Coaticook pour les années 2018, 2019 et 2020 tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à la loi, le maire procède à une période de questions.

Aucune question n'est posée.

17-12-34332

4. CLÔTURE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION 17-12-34332

L'ordre du jour étant épuisé;

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Guylaine Blouin
APPUYÉ PAR la conseillère Sylviane Ferland

RÉSOLU que la séance soit close à 19 h 05.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Simon Madore, maire

Geneviève Dupras, greffière